

maçons de profession, lui déclarent qu'ils travaillent par l'ordre de Jean-Pierre-Marie R\*\*\*, notaire, et pour son compte.

Le 13 mars 1793, le procureur de la commune dénonce à la municipalité et aux administrateurs du district, le citoyen R\*\*\*, notaire, pour avoir fait enlever par les maçons F\*\*\* et B\*\*\*, qu'il a à sa solde, les colonnades du cloître, les enchants des murs, les cintres des poutres, les bandes de cheminées, les chevrons et les planches ; pour avoir fait réparer avec ces matériaux une maison qu'il a achetée et ensuite revendue. Le procureur ajoute, en manière de réflexion « que c'est là un genre de spéculation qui est de « nouvelle création. »

Pendant le citoyen R\*\*\* estima que ce commerce ne l'enrichissait pas assez vite. Il en entreprit un autre. Il se fit marchand de comestibles, se rendit à Beaucaire afin d'acheter des denrées pour l'approvisionnement de Paris et de l'armée du Nord, en vin et eau-de-vie. Ses marchandises qui remontaient le Rhône en bateau, furent arrêtées à Valence, au mois d'août 1793, et mises sous séquestre, comme soupçonnées d'être destinées au ravitaillement des rebelles Lyonnais. Le citoyen R\*\*\* eut beaucoup de peine à faire lever le séquestre et dut pour cela obtenir de nombreux certificats qui sont consignés sur le registre de Savigny et où sont relatés tous ces faits. Le certificat de la municipalité de Savigny vaut la peine d'être transcrit, il est ainsi conçu : « Certificat délivré à Jean-Pierre-Marie R\*\*\*, « notaire, capitaine des grenadiers de cette paroisse, âgé « de 33 ans, taille 5 pieds 7 pouces, cheveux châtons, « yeux bleus, nez gros, bouche moyenne, visage rond, « petit front, lequel R\*\*\* voyage pour ses affaires person- « nelles. Déclarons que ledit R\*\*\* a rempli ses fonctions de